

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Le Président



Moroni, le

15 OCT 2024

DECRET N°24-165/PR

Portant nomination du Directeur
Général de l'Agence Comorienne de
Coopération Internationale.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001 révisée, par le referendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par le décret N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°17-007/PR du 24 janvier 2017, relatif à l'Agence Nationale de Coopération Internationale ;
- VU le décret N°20-122/PR du 14 septembre 2020, portant changement de dénomination de l'Agence Nationale de Coopération Internationale ;
- VU le décret N°24-077/PR du 1^{er} juillet 2024, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores :

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur **MOUSSA ABDEREMANE**, Conseiller à l'Ambassade de l'Union des Comores auprès du BENELUX, la République Fédérale de l'Allemagne et l'Union Européenne, est nommé Directeur Général de l'Agence Comorienne de Coopération Internationale en remplacement de Madame FATOUMIA ALI BAZI.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.


AZALI Assoumani

